

Mauvaise moyenne en droit administratif

Par **nefertiti**, le **30/11/2011** à **11:05**

Bonjour à tous,

Je voulais savoir si le fait que l'on a une mauvaise moyenne voire une très mauvaise moyenne en droit administratif (TD) entraîne-t-il de facto la non validation du premier semestre. En effet, dans notre fac les TD comptent pour 50% dans la moyenne. Est-ce faisable de rattraper des cartons en TD en assurant comme une bête en partiel.

Merci par avance des réponses.

Par **Mona**, le **30/11/2011** à **13:41**

Je ne sais pas dans quelle faculté tu es mais si je peux te rassurer, je suis à Angers et les bruits courent que le premier semestre de L2 est vraiment difficile. Pour autant je suis en troisième année ;).

De mon expérience de l'an dernier je peux t'assurer que le premier semestre de ma L2 reste un mauvais souvenir. En fin de premier semestre ma moyenne de TD en Droit administratif était de 7 (et je ne parlerais pas des deux autres TD de pénal ou civil dans lesquels je n'excelsais pas plus!).

De mon côté aussi cela comptait pour moitié. Cependant j'ai remonté ma moyenne grâce aux partiels (dont les révisions pendant les vacances de Noël n'ont pas été de tout repos!). Par contre j'ai surtout réussi grâce aux petites matières - Institution européenne, finances publiques, histoire-

Pour autant je suis allé aux rattrapages du premier semestre car ma moyenne n'était que de 9.5. En soit le bilan peut paraître catastrophique mais mon passage en troisième année est dû entre autre au fait de la compensation entre les semestres. Car même en ayant dû aller aux rattrapages, le second semestre était tellement plus accessible que j'ai largement compensé.

Si c'est le même système, pas de panique à avoir. Je pense qu'il ne faut pas oublier, si tel est le cas pour toi aussi, qu'en TD les profs tiennent compte de la participation orale, et qu'en plus d'augmenter la moyenne, elle permet de tester ses connaissances, de les préciser, et de mieux comprendre - car ce que tu as dit à l'oral tu ne l'oublies normalement pas!

Ne décourage pas! Il faut continuer d'aimer ce que tu fais et ne pas se désespérer. Au-delà des notes (qui sont en soit relativement subjectives), le droit permet d'acquérir une méthode

de travail bien utile pour la suite.

Je reste à ta disposition pour d'autres renseignements.

Par **nefertiti**, le **01/12/2011** à **09:36**

Merci Mona

bonne journée.

Par **nefertiti**, le **05/01/2013** à **18:59**

Bonjour rebellious,

j'ai redoublé ma L2 droit , mais c que au deuxieme semestre je suis tombée malade et j'ai pas pu me concentrer.voilà , mais je m'accroche je sais que le droit est fait pour moi.

accroche toi rebellious